

SANS PARTIR, POURRIEZ-VOUS DÉJÀ VOUS DIRIGER VERS LA PORTE ?



« Au moment où la décision de fusionner l'ANPE et les institutions de l'assurance chômage est prise, la Cour [des Comptes] analyse les conditions dans lesquelles l'ANPE gère ses personnels » peut on encore lire dans le rapport 2007 de cette haute instance financière.

Au travers de ce document, nos salaires, nos retraites, notre temps de travail (RTT, temps partiel...), notre improductivité et nos effectifs sont stigmatisés comme disproportionnés. **Nous invitons nos collègues à découvrir par eux mêmes, les recommandations de la Cour des Comptes à propos de « la gestion des ressources humaines de l'ANPE »** (1). En voici encore quelques extraits.

Temps partiel, RTT... sont les causes de recrutements trop largement évalués :

« L'agence intègre donc comme une donnée inéluctable un taux d'absentéisme élevé, ce qui conduit à surestimer ses besoins en recrutement ».

Et pour recruter qui ? : « Ces souplesses n'ont pas été accompagnées d'une formalisation suffisante des critères et procédures, notamment pour les recrutements en CDD, qui ont représenté 70% du total des recrutements en 2004 et 2005 ». Ainsi, dans les mois qui viennent, c'est un grand nombre de contrats précaires qui ne vont pas être renouvelés.

L'ancienneté est un facteur de rigidité : Les cadres de l'agence ne sont pas épargnés car en plus de leurs conséquentes rémunérations (2), « L'âge moyen des cadres approche de 50 ans et leur ancienneté atteint près de 20 ans, ce qui peut constituer un facteur d'inertie ».

« **A l'ANPE, les départs à la retraite** de 2007 à 2012 concerneraient 3376 agents (11,3% des effectifs de l'ANPE) sur la base d'un départ à 60 ans, ou 2202 (7,4% des effectifs) sur la base d'un départ à 62 ans ».

Ainsi les conclusions du rapport laissent planer peu de doute sur les premières solutions économiques qui seront apportées; ni sur les orientations de nos missions et de la nouvelle Convention Collective : « Toutefois, **la question est posée de l'évolution à venir des effectifs** alors que le chômage devrait tendre, pour le moins, vers une stabilisation sous l'effet des nombreux départs en retraite et l'arrivée sur le marché du travail de classe d'âge moins nombreuses. Les conditions nouvelles liées à la fusion entre l'ANPE et l'UNEDIC doivent également être prises en compte. Le ministère chargé de l'emploi doit donc engager sans tarder une réflexion d'ensemble sur l'évolution à venir des effectifs de l'ANPE, tant en terme quantitatifs qu'en terme de métier ».

Les hiérarchies locales ne nous susurrent-elles pas déjà que si vous n'êtes pas content, il faut aller voir ailleurs? **Pour laisser au patronat le service public de l'emploi** que nous construisons au quotidien et qu'en qualité de contribuables, nous finançons? Et puis quoi encore ?

TROP NOMBREUX, FAINEANTS, NANTIS, INCAPABLES, VIEUX,...

le portrait des agents dressé par la Cour des Comptes, une fois décodé, percute de plein fouet les discours rassurants de la Direction et de certains « partenaires sociaux », sur l'avenir radieux promis dans la nouvelle institution fusionnée. « Hum! Les miettes seront succulentes! » Ou « Déjà qu'on a un travail, on ne va pas se plaindre... »... Justement, maintenant, « ceux d'en face » -les usagers- on ne les plaint plus du tout! S'ils sont sur le carreau, au profit des actionnaires de leur ex-employeur, c'est de leur faute et de la notre! Qui bénéficie de cette idéologie ? Coupure d'allocation pour eux, salaire fixé au plancher, primes aléatoires pour nous et précarité pour tous.

Quoiqu'il en soit, le rapport de la Cour des Comptes, fournit un excellent argumentaire, pouvant justifier un éventuel plan social. Et la pratique du SMP (et de la radiation à tout crin) ne fera qu'accélérer les processus de réduction du personnel, la casse de nos maigres garanties sociales et le dévoiement de nos missions.

La CNT ANPE appelle tou(te)s ses collègues à exercer leur droit aux HMI et à solliciter au plus vite les organisations syndicales, pour la tenue régulière d'Heures Mensuelles d'Information syndicale, dans toutes les agences. Outre l'obtention d'informations, nous pourrions y débattre des actions et mobilisations, nécessaires à la préservation d'un SPE d'utilité sociale, de nos salaires et garanties sociales, de nos conditions d'accueil et de travail, de notre métier, de notre déontologie...



(1) consultable à <http://www.ccomptes.fr/CC/documents/RPA/17-grh-anpe.pdf>

(2) voir notre précédent tract <http://www.cnt-f.org/sante-social.rp/nossalairesderien.html>

Section ANPE ----- Paris, le 1 septembre 2008

syndicat **santé-social-ct région parisienne** www.cnt-f.org/sante-social.rp

< 33 rue des vignoles 75020 Paris > < 06 20 44 61 93 > < section.anpe@cnt-f.org >

CEUX QUI SE BATTENT PEUVENT PERDRE. CEUX QUI NE SE BATTENT PAS ONT DÉJÀ PERDU!